

FORMATION HABILITATION DE CONDUITE R-486

3 jours - 21 heures

Contact : Eric DISSANE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Conduire un PEMP en sécurité. Formation permettant aux utilisateurs de chariots automoteurs de maîtriser les aspects sécurités de leurs activités en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur.
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques de l'évaluation à l'autorisation de conduite.
- Evaluer l'état de du chariot et ses limites ainsi que son environnement de travail.
- Être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les types de chariots pour lesquels il sera habilité par l'employeur

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Support R 486
 - Vidéoprojecteur
 - Evaluation théorique.
 - PEMP correspondant à la catégorie en état (vérifier au préalable avec l'organisme de formation) (VGP à jour, conformité EU et manuel d'utilisation)
 - Espace de travail correspondant (charges et environnement permettant de valider les compétences requises) .
- Météo permettant de valider la pratique et les épreuves.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cette formation à une pédagogie active.
- La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences que le stagiaire sera amené à développer de façon interactive entre son poste de travail et la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur(ice) à jour de leur qualification et certifié(é) par le réseau ED5 et CDO FORMATION.



INTER-ENTREPRISE
& INTA-ENTREPRISE
FRANCE METROPOLITAINE



6 STAGIAIRES MAXIMUM
INDIVIDUALISATION : OUI



PUBLIC : CETTE FORMATION EST OUVERTE À TOUT SALARIÉ QUI DOIT UTILISER RÉGULIÈREMENT OU OCCASIONNELLEMENT UN CHARIOT À PEMP (R-486/INRS)

PRE-REQUIS :
LES PERSONNES DOIVENT ÊTRE APTE MÉDICALEMENT. LE PLAN DE CIRCULATION ET INSTRUCTIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE. MAÎTRISER LES SAVOIRS DE BASE (LECTURE, ÉCRITURE, CALCUL...).



DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT CACES R-486 À L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES CERTIFICATIVES



ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
TOUS LES 5 ANS (14 HEURES)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation relative à la conduite des engins à conducteur porté.
- Cadre juridique.
- Classification et technologie
- Caractéristiques des PEMP.
- Règles de Sécurité
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Sensibilisation au travail en hauteur.
- Port et control des EPI protection individuelles (chaussures harnais et casques)
- Syndrome du harnais.
- Procédure en cas de chute.

MODULE THÉORIQUE

- Adéquation de la PEMP à la nature du travail
 - Vérification et port des EPI.
 - Vérification du point d'ancrage
 - Contrôle à la prise de service
 - Conduite et manœuvres en sécurité.
 - Entretien
- Règles de transport particulières à votre entreprise.